



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 7 - Demande de subventions fête de la lecture

#### **Présents :**

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**s

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Monsieur ROUX, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur ORDRONNEAU (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Madame FOURNIER (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Madame BONFANTI (donne pouvoir à Madame RAMOND)

Monsieur KHERCHACHE (absent excusé), Monsieur BOUDON (absent excusé), Monsieur OURABAH (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de procurations :	03

Rapporteur : **Monsieur Daniel PANTEIX**

## **I - Exposés des motifs**

En 2020, la Ville de Boé fêtera le 31<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête de la lecture.

Le succès grandissant de cette manifestation culturelle en fait le premier évènement populaire de la commune. En effet, ce sont plus de 5 000 visiteurs qui s'y pressent chaque année sans compter les centaines d'enfants qui ont la joie de recevoir un auteur, un conteur ou un illustrateur chaque année dans leur classe ou à l'accueil de loisirs.

La 31<sup>ème</sup> Fête de la lecture se déroulera du 5 au 11 octobre 2020 dans les écoles de Boé et de l'agglomération agenaise. Le salon de la lecture aura lieu les 10 et 11 octobre 2020 à l'espace culturel François Mitterrand.

A ce titre, la commune sollicite les partenaires de la lecture publique pour l'accompagner dans le financement de cet évènement boétien.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu l'avis favorable de la commission Culture et fêtes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE de :**

**SOLLICITER** : des subventions dans le cadre des manifestations littéraires auprès du Conseil départemental 47, du Conseil régional et de la SOFIA.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Françoise LEBEAU

SIGNE

M. Christian Dézalos